

LIVRET DES DÉMARCHES EN CAS DE DÉCÈS + RÉFLEXION DE LA GAD.

Le groupe d'accompagnement au deuil (GAD) a comme missions de réfléchir et d'anticiper autant que faire se peut, tout ce qui peut être mis en place pour nous aider à aborder une situation de maladie grave ou de décès au sein de l'institution de la manière la plus adaptée et respectueuse possible pour tous : Famille, résidents et travailleurs.

Vous trouverez donc dans ce livret un résumé de notre travail qui se veut le plus pratique possible.

La mort nous surprend toujours, c'est pourquoi nous faisons appel à votre bon sens et votre créativité, si vous ne trouvez pas exactement la marche à suivre en cas de décès si celui-ci sort du cadre imaginé par notre équipe.

Dans chaque équipe, un travailleur est référent du GAD.

1. Positionnement de l'institution face à la maladie et à la mort.

Suite à nos différentes lectures et formations, nous partons du principe que ce n'est pas parce que la mort est un concept abstrait et complexe que les personnes avec handicap mental ne peuvent vivre un deuil.

Ne pas tout comprendre, c'est différent de ne rien comprendre. Nous pensons que la personne est touchée même si elle l'est de manière intuitive.

La personne handicapée au même titre que tout un chacun a droit à la vérité, c'est pour nous une question de respect.

Nous nous sommes rendu compte que ce passage « difficile » est nécessaire pour que la personne puisse « faire son deuil » par la suite. Les expériences vécues confirment notre point de vue.

Dès lors, nous trouvons important que les résidents soient informés, accompagnés et encadrés lors d'un décès qui les touche (pour nous, il s'agit également d'accompagner un résident vis-à-vis d'un membre de sa famille qui est gravement malade).

Pour nous soutenir dans notre accompagnement, nous avons des outils à disposition comme « Quelqu'un que j'aime est malade »

2. Démarches à suivre.

a) en cas de décès d'un résident dans l'institution

- Téléphoner à la direction ou à la personne qui assure la fonction. (Ce sont eux qui appellent le médecin).
- Annonce :
 - ✓ La direction prévient l'assistante sociale, les responsables de service qui préviennent leur équipe
 - ✓ Pour les résidents, l'information peut être donnée à tout moment. On officialise (moment de table par ex) pour être sûr que l'information est donnée à tous. On peut répondre aux questions à un moment adéquat qui suit rapidement le moment du décès.
 - ✓ Veillez à prévenir les éducateurs qui sont à l'extérieur, en activités ou autre, pour qu'ils sachent dans quel contexte ils vont rentrer.
 - ✓ L'AS ou la direction prévient la famille
- Mettre une bougie +un petit mot+une photo le plus rapidement possible dans le hall d'entrée (un membre du groupe GAD)
- On peut accompagner les résidents qui le désirent dans la chambre du défunt, en veillant à la décence de la personne décédée.
- Nous partons du principe que c'est la famille qui prend en charge et qui décide des formalités : choix u funérarium, célébration, enterrement...
- L'assistante sociale prend contact avec la famille et voit avec eux les modalités pratiques : visites au funérarium, participation à la messe, objets personnels de la personne à laisser en souvenir. Elle discutera de ces modalités avec l'équipe.
- Dans tous les cas, l'équipe concernée avec son référent GAD prévoit une petite cérémonie d'hommage (petit mot, lecture, musique...) où chacun peut dire au revoir. Cette cérémonie se clôturera par l'exposition de la photo et du bouquet qui était dans le hall à l'espace de recueillement.

- Toutes les familles des résidents sont informées par courrier par l'assistante sociale.
- Dans le cas où un résident décède à l'hôpital, on adopte la même procédure.

b) En cas de décès d'un proche d'un résident

L'assistante sociale s'informe auprès de la famille de leurs souhaits et leur offre notre disponibilité afin de mettre en application notre philosophie concernant l'accompagnement au deuil.

c) En cas de décès d'un membre du personnel

- Affichage photo+ bouquet dans le hall.
- Participation au rituel extérieur pour qui le désire.
- Cérémonie d'hommage en interne+ espace recueillement.

d) En cas de maladie grave d'un proche.

Lorsque le résident est informé de la maladie grave de l'un de ses proches, l'équipe du foyer concerné et/ou le responsable GAD de ce foyer met en place un travail à l'aide des outils comme « quelqu'un que j'aime est malade ».